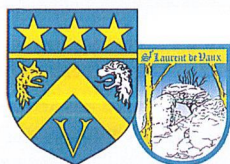


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 mai 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 05 15-08 : URBANISME –  
Dépôt d'un permis de construire au nom de la  
commune – Construction d'un bâtiment de type  
tunnel pour les services techniques municipaux,  
sur un terrain sis rue de l'Artisanat dans la zone  
d'activités des Deux Vallées.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 06/05/2023
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 06/05/2023
Pouvoirs :	4	
Votants :	30	Affichage du compte rendu : 16/05/2023
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Aline DURAND Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Roland BADOIL Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à Daniel JULLIEN		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Chantal BERTHILLON Gerbert RAMBAUD Joao DA ROCHA		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de disposer d'un bâtiment complémentaire pour abriter des équipements nécessaires aux véhicules du service Voirie (épareuse, semis à sel, ...).

La construction envisagée serait un tunnel constitué d'une armature en tubes métalliques recouverte d'une bâche plastifiée, style bâche de camion, et développerait une emprise au sol de 150 m<sup>2</sup>. Le terrain communal cadastré C 313 et situé rue de l'Artisanat (zone des Deux Vallées), conviendrait pour recevoir cette construction, en raison de sa localisation à proximité de la déchetterie intercommunale.

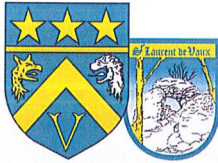
Conformément à l'article R.421-1 du code de l'urbanisme, les constructions neuves créant une emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup> nécessitent un permis de construire.

En application des articles L. 2121-19 et L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales d'une part et de l'article R.423-1 du code de l'urbanisme d'autre part, une délibération du conseil municipal est nécessaire à l'appui d'une demande de permis de construire présentée par le Maire au nom de la commune.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :*

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 mai 2023 A 20 HEURES 30



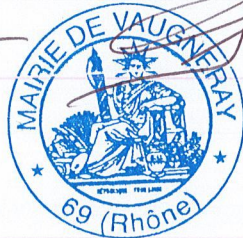
Délibération n° 2023 05 15-08 : URBANISME –  
Dépôt d'un permis de construire au nom de la  
commune – Construction d'un bâtiment de type  
tunnel pour les services techniques municipaux,  
sur un terrain sis rue de l'Artisanat dans la zone  
d'activités des Deux Vallées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de  
la commune pour la construction d'un bâtiment pour les services techniques  
municipaux, sur un terrain sis rue de l'Artisanat.

*Rendue exécutoire compte tenu*  
de la transmission en Préfecture le  
23 MAI 2023  
et de la publication en mairie

Le secrétaire  
Safi BOUKACEM  
23 MAI 2023

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN





## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2023 05 15-08: URBANISME- Dépôt d'un permis de construire au nom de la commune - Construction d'un bâtiment de type tunnel pour les services techniques municipaux sur un terrain sis rue de l'Artisanat dans la zone d'activités des Deux Vallées

Date de décision: 15/05/2023

Date de réception de l'accusé 23/05/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 2023051508\_08

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230515-2023051508\_08-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .2 .2

Urbanisme

Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Délibérations relatives aux autorisations de dépôt de permis de construire, d'aménager et de démolir

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : mai delib 8.pdf ( 99\_DE-069-200047785-20230515-2023051508\_08-DE-1-1\_1.pdf )